

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1156

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 11 août 2015, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

**1156** *Décrétant une dépense et un emprunt de 650 362 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Étoile*

La Municipalité a reçu le 23 novembre 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 23<sup>e</sup> jour  
du mois de novembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Entrée en vigueur – Règlements n°1156

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 23 novembre 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier